

-TERMES DE REFERENCE-

RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN GROUPE DE CONSULTANTS POUR LA CAPITALISATION SUR LES ACQUIS DES PROJETS PMF/FEM

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Togo possède une variété d'écosystèmes aussi bien terrestres (mangrove, forêt semi-décidue, forêt sèche, forêt claire, savane guinéenne, savane soudanienne, forêt galerie) qu'aquatiques (milieux fluviaux, lacustres et marins) et certains d'entre eux sont classés comme des zones d'importance écologique mondiale.

Les inventaires faunique et floristique indiquent une relative bonne diversité biologique, avec notamment l'existence d'espèces endémiques, dont la valorisation de certaines composantes occupe une place importante, tant dans l'économie nationale que pour la satisfaction des besoins fondamentaux des communautés.

La dégradation des conditions climatiques, combinée aux pressions anthropiques et à des calamités naturelles, cause une dégradation inquiétante des habitats et menace les ressources naturelles qu'ils hébergent, y compris dans le domaine classé. Ce qui remet en cause la pérennité des écosystèmes et des services qu'ils rendent.

Pour tenter de répondre à ces défis complexes, des dispositifs institutionnels ont été mis en place et développés au cours de la dernière décennie, en mettant un accent particulier sur la gouvernance locale, à travers l'identification et le financement d'initiatives communautaires innovantes qui soient bénéfiques pour l'environnement et qui contribuent à l'amélioration des conditions d'existence des populations.

En parallèle à cette volonté portée au niveau politique, un nouvel acteur est apparu et s'est progressivement positionné comme une partie prenante incontournable dans les discussions relatives à la question de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement au Togo : la société civile, représentée par les organisations non gouvernementales, les associations de développement et les organisations communautaires de base.

En effet, avec des réalisations multiformes sur le terrain, les organisations de la société civile (OSC) togolaise, actives en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement, interviennent en travaillant en collaboration directe avec les communautés locales (vivant parfois dans ou autour des Aires Protégées, mais pas uniquement) et cherchent à impliquer celles-ci dans la gestion effective des territoires sur lesquels elles vivent et des ressources naturelles desquelles elles dépendent directement. Loin de travailler en vase clos, ces acteurs servent souvent d'interface entre populations, services étatiques déconcentrés et partenaires techniques et financiers.

Le Programme de Micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), mis en œuvre par le PNUD et exécuté par le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), est un mécanisme financier qui appuie, notamment, ces acteurs, et facilite la mise en œuvre d'actions concrètes de conservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Ainsi, les OSC bénéficiant d'un appui financier et technique de ce programme ont, à travers leurs réalisations, acquis un certain nombre de connaissances et de compétences intéressantes sur différentes thématiques relatives aux questions de gouvernance et de conservation. Par ailleurs, elles ont soutenu et accompagné de nombreuses communautés dans leurs efforts de conservation de la diversité biologique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de lutte contre la

dégradation des terres et la désertification, de lutte contre l'utilisation anarchique des produits chimiques et des Polluants Organiques Persistants (POPs) et de protection des eaux internationales.

Cependant, le constat global est que ces acquis et les changements opérés, au niveau communautaire, ne sont pas bien connus et disséminés, aussi bien entre associations locales qu'auprès de partenaires et collaborateurs potentiels et/ou de décideurs politiques, rendant par conséquent l'efficacité globale des actions menées inférieure à ce qu'elle pourrait, au final, être.

Pour la plupart de ces initiatives communautaires dont l'exécution délivre des résultats intéressants, il est nécessaire, au-delà des rapports de progrès, de répertorier ce qu'il convient d'appeler les expériences réussies en vue de leur capitalisation et leur diffusion dans le cadre de transfert des connaissances.

La présente consultation sera l'occasion de mettre en exergue les résultats de développement obtenus par le PMF/FEM depuis son démarrage au Togo.

II – OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général consiste à répertorier et à documenter les expériences réussies dans chaque domaine du PMF/FEM, dans le but d'un partage de connaissances et de bonnes pratiques.

De façon spécifique, il s'agit de :

- faire le point, par domaine focal, des réalisations des différents projets ;
- évaluer, par domaine focal, les principales réalisations en faisant ressortir, conformément aux résultats attendus, les changements induits en matière de gestion des ressources naturelles, de réduction de la pauvreté et des inégalités relatives au Genre, en mettant en exergue le processus ayant abouti à ces résultats ;
- étayer les principales réalisations par des histoires à succès (récits des bénéficiaires).

Le rapport et le documentaire de capitalisation serviront également de documents de plaidoyer pour la mobilisation des ressources additionnelles aux fins de consolidation de démultiplication et de passage à l'échelle des actions du programme.

III – AUDIENCE

Le rapport et le documentaire de capitalisation qui seront produits, à l'issue de la mission, seront destinés au public ci-après :

- Le FEM, le PNUD, l'UNOPS et le Gouvernement Togolais : présentation des acquis du PMF/FEM, pour les convaincre de l'impact, des approches utilisées pour renforcer la résilience des populations face à la pauvreté par la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- Les partenaires potentiels : mise à disposition des informations de fond sur le bien-fondé du PMF/FEM, les résultats obtenus, ceux en cours et comment le programme est mis en œuvre ;
- Les organisations de la société civile et le grand public : mise à disposition d'informations et de connaissances pour la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement, au niveau communautaire.

IV – RESULTATS ATTENDUS

- Le point des réalisations par domaine focal est disponible ;
- Un rapport illustré de capitalisation des succès des réalisations est rédigé et mis en page, comportant des changements induits en termes de gestion des ressources naturelles et

d'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires (hommes/femmes) grâce à la mise en œuvre de ces projets, étayé d'images et de récits ;

- Des histoires à succès (dont chacune ne dépassant pas 500 mots) sont disponibles en version numériques et sur support audiovisuel ;
- Un documentaire de 26 mn réalisé en langue française est disponible et livré sur supports audionumériques dans des formats compatibles avec ceux des stations diffusant sur le territoire de la République togolaise ;
- 50 copies originales du documentaire sur support DvD portant des inscriptions en gravure personnalisée sur les supports et des logos du FEM, du PNUD et l'armoirie du Togo ;
- Une version web de 5 mn maximum, en français, résumant les points forts du documentaire de 26 mn ;
- Une version web de 5 mn maximum, en anglais, résumant les points forts du documentaire de 26 mn ;
- Une banque d'images (au moins 200 photos de grande résolution) et de son sur disque dur externe de grande capacité rassemblant tous les commentaires, les images, les interviews, collectés à l'état brut durant les activités de reportage, portant des inscriptions en gravure personnalisée sur les supports et des logos du FEM, du PNUD et l'armoirie du Togo est disponible et livrée.

V – PRINCIPALES TACHES

- Faire une revue documentaire pour ressortir les objectifs et les résultats attendus dans chaque domaine focal ;
- Organiser une séance de briefing pour valider les résultats de la revue documentaire et les points à ressortir dans les histoires à succès ;
- Evaluer les changements induits par les réalisations retenues au niveau de chaque domaine focal et réaliser les histoires à succès ; le nombre de réalisations à visiter par domaine focal sera retenu avec la Coordination Nationale du PMF/FEM ;
- Rédiger un rapport illustré de capitalisation sur les succès des réalisations ;
- Produire un documentaire de capitalisation sur les succès en versions longue (26 mn) et courtes (5 mn) ;
- Soumettre les projets de rapport et de documentaires de capitalisation pour validation à la Coordination Nationale du PMF/FEM ;
- Soumettre le rapport et le documentaire de capitalisation finals à la Coordination Nationale du PMF/FEM.

VI – DESCRIPTION DU CONTENU

Il s'agit, à travers le rapport et le documentaire de capitalisation, d'illustrer les messages clés suivants:

- Le PMF/FEM est un mécanisme financier qui a permis aux populations de :
 - o Mieux appréhender le lien entre la réduction de la pauvreté et les initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles ;
 - o Améliorer les rendements agricoles par les techniques écologiques de production ;
 - o Restaurer, conserver, protéger et utiliser de façon durable la diversité biologique ;
 - o Lutter contre les changements climatiques, à travers l'utilisation des foyers économiseurs de bois et des énergies renouvelables (biogaz, énergie solaire, ...) ;
 - o Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des communautés aux changements climatiques ;
- Le PMF/FEM constitue un saut quantitatif en vue de servir un nombre plus important de bénéficiaires en zone rurale, nécessitant des partenariats stratégiques avec différents secteurs clés, comme l'agriculture, l'eau, l'énergie, ou encore le développement local ;
- Ce programme vise également à réaliser un saut qualitatif, par un passage à des projets communautaires dont la gamme de services est élargie pour répondre à un ensemble de besoins

sociaux et économiques locaux à mettre en synergie avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE);

- L'intégration systématique et la prise en compte de la dimension genre dans les projets PMF/FEM.

Remarque :

- Langues: les personnes seront interviewées dans la langue qu'elles maîtrisent. Une transcription sera faite en français (et en anglais pour la version courte), au cas où les interviewées ne maîtrisent pas cette langue.
- Copyright: toutes les productions dans le cadre de cette mission sont destinées à être distribuées gratuitement et seront la propriété du PMF/FEM.

La Coordination Nationale et les ONG/OCB dont les projets seront ciblés tiendront à la disposition du prestataire l'ensemble des informations nécessaires au succès de la mission.

VII – ORGANISATION DE LA MISSION

Sous la supervision du Coordonnateur National du PMF/FEM et du Chargé de Communication du PNUD, les consultants travailleront avec les ONG/OCB, les équipes de projets et les bénéficiaires des réalisations sur le terrain.

Le travail sera effectué suivant une approche participative. Le champ d'application de la mission concerne une vingtaine de projets financés par le Programme de Micro Financements du PMF/FEM, conformément à la liste indicative ci-dessous.

Les prestations porteront sur les tâches ci-dessus mentionnées et dont le déroulement se fera en quatre étapes :

1. La revue documentaire de chaque projet, dont le but est de ressortir les résultats obtenus des projets retenus, sera sanctionnée par une réunion de briefing à la Coordination Nationale du PMF/FEM pour valider cette étape. A cet effet, la Coordination Nationale rendra disponible à la mission, des fiches actualisées de projets et une fiche de présentation des réalisations à visiter sur le terrain.
2. La visite de terrain devant permettre de (i) confirmer les résultats de la première étape au niveau de chaque projet (ii) définir avec chaque équipe de projet les réalisations sur lesquelles portera la capitalisation, le calendrier et les dispositions à prendre pour le déroulement de la mission sur le terrain.
3. La capitalisation participative sur les réalisations retenues avec recueil d'histoires à succès. Pour la rédaction des histoires, le consultant tiendra compte de la structure suivante :
 - Préciser le contexte du problème, en d'autres termes, faire un rappel de la situation (donner si possible des statistiques récentes sur le thème) ;
 - Décrire les manifestations du problème, si possible les influences culturelles, sociales, politiques, économiques, etc. ;
 - Dire ce qui est fait, comment cela a été fait, les actions menées par les parties prenantes (PNUD, ONG/OCB, gouvernement, etc.) ; mettre beaucoup plus l'accent sur la contribution du PMF/FEM ;
 - Présenter les résultats déjà obtenus et /ou les résultats à terme, les perspectives en terme de développement de capacités (matérielles, techniques, financières) et de gestion des ressources naturelles, les mécanismes mis en place pour assurer la durabilité des résultats, l'autonomisation des populations, etc.

4. La validation des résultats de la capitalisation participative sur les réalisations et des histoires à succès au cours d'une réunion à la Coordination Nationale du PMF/FEM.

VIII – LISTE INDICATIVE DES PROJETS QUI POURRONT FAIRE L'OBJET DE CAPITALISATION

	Titre du projet	Localisation du projet
1	Valorisation des boues de vidange en biogaz à la prison civile de Lomé	Lomé / Golfe
2	Collecte et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques	Lomé / Golfe
3	Promotion de la culture maraichère à partir du système d'irrigation du goutte-à-goutte	Vo Kpotave / Vo
4	Contribution à la lutte contre la dégradation des sols dans les cantons de Dagbati et d'Akoumape	Dagbati / Vo
5	Restauration et maintien de la fertilité des sols par des techniques agro écologiques de production	Anfoin / Lacs
6	Electrification d'Agome Sevah à base de l'énergie solaire	Agome-Sevah / Bas-Mono
7	Évaluation et vulgarisation de bioinsecticides à base de champignons pour la production maraichère durable au Togo	Davié / Zio
8	Renforcement des capacités du CVD pour la gestion durable de la forêt communautaire d'Ando Kpomey	Ando Kpomey / Ave
9	Gestion intégrée de la zone de développement communautaire d'Agnedi	Agnedi / Kloto
10	Production du biogaz et du compost à partir des déchets biodégradables	Afidegnigba/Dayes
11	Création d'un centre de semences forestières à Danyi	Ndigbe / Dayes
12	Restauration des flancs de colline dans le canton de Hiheatro	Hiheatro / Amou
13	Conservation de la biodiversité et contribution à la séquestration du carbone dans l'écosystème forestier communautaire d'Alibi-I	Alibi I / Tchamba
14	Appui à la conservation et à la gestion durable de la forêt communautaire de Bago	Bago / Tchamba
15	Restauration des sols dégradés dans les cantons de Pessare et Pagouda	Pessare / Binah
16	Promotion des systèmes écologiques de restauration des sols dans le village Natoun, canton de Tenega	Natoun / Doufelgou
17	Restauration et protection des forêts communautaires et sacrées de Djérégou	Djeregou / Doufelgou
18	Promotion des pratiques culturelles durables dans le canton de Borgou	Borgou / Kpendjal
19	Promotion du Système Vétiver pour la conservation des sols	Nadjoundi / Tône
20	Reboisement Intensif et agriculture durable dans la préfecture de Tône	Namaré / Tône

IX – DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est de 90 jours ouvrables.

X – PROFIL REQUIS

Il est prévu un binôme de consultants pour la réalisation de ce travail constitué d'un Expert en capitalisation des résultats de projet de développement et un Spécialiste en communication de développement et en production audiovisuelle. Un cabinet ou un groupe de consultants disposant de ces compétences pourra présenter ses offres.

Pour l'expert en capitalisation sur les résultats de projets de développement (Chef de Mission) :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études universitaires de niveau minimum Bac+5 en Agroéconomie, Sociologie, Géographie, Environnement ou tout autre domaine équivalent et maîtriser les questions de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté et de développement communautaire ;
- Avoir au moins 5 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de compétence de la consultation ;
- Avoir déjà conduit des études de référence et de capitalisation sur les acquis de projets de développement communautaires ;
- Avoir une bonne connaissance en évaluation participative et en analyse genre ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de développement inclusif et durable, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres ;
- Avoir une bonne connaissance du monde des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations communautaires de base (OCB) ;
- Avoir une connaissance approfondie en matière du suivi-évaluation des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne capacité de coordination et de travail en équipe ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction de documents de capitalisation et de rapports techniques de très bonne qualité ;
- Etre capable de travailler avec les ONG/OCB et les communautés à la base.

Pour le spécialiste en communication de développement et en production audiovisuelle :

- Avoir un diplôme d'au moins BAC +3 dans le domaine de la communication de développement;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience en matière de production et de réalisation de films documentaires ;
- Disposer de capacités techniques suffisantes en communication, notamment en matière d'écriture, de production et de réalisation de supports audiovisuels ;
- Etre créatif et original ;
- Fournir au moins trois (3) exemples de production de film documentaire ;
- Avoir une bonne connaissance du monde des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations communautaires de base (OCB) ;
- Avoir une bonne connaissance du Système des Nations Unies ou avoir réalisé des travaux similaires à des organismes internationaux ;
- Avoir de l'expérience en matière de travail en équipe ;
- Etre capable de travailler avec les ONG/OCB et les communautés à la base.

XI – CONSTITUTION DE DOSSIER ET SELECTION DES CONSULTANTS OU DU CABINET DE CONSULTANTS

Le cabinet/groupe de consultants sera recruté sur la base des dossiers technique et financier constitués comme suit :

a) Offre technique (Enveloppe / Fichier N°1)

Elle comprendra les rubriques suivantes :

- La compréhension de la mission ;
- La description détaillée de la méthodologie à mettre en œuvre, (développement de synopsis, repérage, collecte des informations sur le terrain, montage, mixage, etc.) ;
- Les moyens techniques (les capacités techniques disponibles, la description explicite des matériels de collecte d'information et de tournage, de prise de photo, ...) ;
- Les moyens humains, les curricula vitae détaillés des membres de l'équipe, accompagnés des copies de diplômes et attestations ;
- Les expériences dans la réalisation de missions similaires et les structures de référence ;

- Quelques exemplaires des travaux antérieurs (rapports, brochures, articles, films documentaires) réalisés par le cabinet/groupe de consultants ;
- Le chronogramme détaillé de déroulement de la mission.

b) L'offre financière (Enveloppe / Fichier N°2)

Elle doit être détaillée et claire et comporter les rubriques ci-après :

- Honoraires des deux (02) consultants ;
- Honoraire de l'équipe de reportage ;
- Déplacements sur le terrain ;
- Tous autres frais liés à la réalisation de la mission et qui doivent tenir, entre autres, compte de:
 - o La pré-production (développement d'un synopsis, préparation, repérage,...) ;
 - o La production (reportage, régie, consommable, ...) ;
 - o La post-production (maquettage, montage, mixage,..) ;
 - o La rédaction, la mise en page et l'impression du document de capitalisation.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation des résultats des services spécifiés dans les TdR et après acceptation du Coordonnateur National du PMF/FEM et du responsable désigné par le PNUD.

XII – EVALUATION DES OFFRES

Principaux critères de sélection

Eligibilité pour l'évaluation technique (Oui/Non)

- Diplôme d'études universitaires de niveau minimum Bac+5 en Agroéconomie, Sociologie, Géographie, Environnement ou tout autre domaine équivalent, pour l'expert en capitalisation des résultats des projets de développement ;
- Diplôme d'études universitaires de niveau minimum Bac+3 en communication de développement pour le spécialiste en communication et en production audiovisuelle ;
- Expériences avérées d'au moins cinq (05) ans dans la réalisation de missions similaires pour les deux consultants.

Notation de l'offre technique (70 points)

- Expertise avérée dans la réalisation de missions similaires (10 pts);
- Connaissance de la problématique de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement au Togo, de lutte contre la pauvreté et de développement communautaire (15 pts);
- Expériences dans la réalisation de missions similaires (15 pts);
- Niveau de compréhension par le groupe de consultants de la mission/cohérence de la proposition du consultant avec les TdR et du planning de travail (30 points).

Analyse cumulative (note pondérée)

Le contrat sera attribué au cabinet/groupe de consultants dont l'offre aura été évaluée et déterminée comme suit:

- Conforme/éligible/acceptable, et
- Note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération : la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- Total/Max Note de l'offre technique : 70%
- Total/Max Note de l'offre financière : 30%

Seuls les cabinets/groupes de consultants ayant obtenu un minimum de 49 points seront pris en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions

financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $[30 \text{ Points}] \times [\text{prix le plus bas F CFA}] / [\text{prix en F CFA offert par un prestataire}] = \text{points attribués au prix de l'autre soumissionnaire}$. Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées/pondérées pour aboutir à une note globale (NG).

L'offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le prestataire offrant le plus bas prix.

XIII – DATE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en langue française, doivent être adressés, à Madame la Représentante Résidente du PNUD, par email à l'adresse procurement.tg@undp.org ou déposés, sous pli fermé (les offres technique et financière doivent être regroupées dans une enveloppe) au siège du PNUD, sis au 40, avenue des Nations Unies, à Lomé, au plus tard le **mardi 31 mars 2015 à 17h30**. La mention «Recrutement pour capitalisation sur les acquis du PMF/FEM» devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail envoyé.